



**MAIRIE DE LANTENNE VERTIERE
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 décembre 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre 2017 à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune de Lantenne-Vertière se sont réunis sous la présidence de Monsieur Thierry MALESIEUX, le Maire.

Présents : Thierry MALESIEUX, Jean-Jacques VITTOT, C LEMONIER, Gilles DECURE, Sandra VANDENBUSSCHE, R DEBERNARD, Marylène DURO, René FASSETNET, Françoise LAZERAT, Cédric SIMON, Christian TRIVELLIN, Katia ODILLE,

Secrétaire de séance : Jean-Jacques VITTOT

I ADHESION COMMUNES DE VALAY ET VENERE AU SIEVO :

Les communes de Valay et Venère demandent leur rattachement au Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

II ENGAGEMENT DE 25% DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE 2017 SUR 2018 :

Cette délibération permet de régler les dépenses d'investissements engagées en 2017 sur le début de l'année 2018, avant le vote du nouveau budget, dans la limite de 25% des dépenses d'investissement. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

III CESSION DE MATERIEL COMMUNAL :

Le chariot élévateur de la commune sera mis en vente, en l'état, au plus offrant avec un seuil de minimum de 2000€. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

IV DEPOT DU DOSSIER LOI SUR L'EAU CONCERNANT LE PROJET D'ASSAINISSEMENT AUPRES DU GUICHET UNIQUE DE LA POLICE DE L'EAU :

Ce dossier est une étape obligatoire pour la réalisation de notre prochaine station d'épuration. Il concernera le traitement des effluents, les rejets, l'emprise de la station sur une zone humide... Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

V TRAVAUX ONF 2018 :

Le devis de l'ONF pour l'assistance technique (affouage bois façonné) s'élève à 329€ HT. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

VI CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION DE LA PLACE DE LA FONTAINE :

Les offres de maîtrise d'œuvre sont parvenues en mairie. Elles feront l'objet d'une étude par la commission urbanisme et une proposition sera ensuite faite au Conseil Municipal. Approbation à l'unanimité.

VII QUESTIONS DIVERSES :

* Les 2 demi-journées « taille des arbres » se sont bien déroulées (une quinzaine de participants). Les fruitiers en espaliers de la Maison Garneret ont à cette occasion tous été taillés dans les règles de l'art.

* A la demande de la commune, le comptable réalisera une simulation financière. Ce document permettra d'ajuster et de planifier les investissements envisagés dans les prochaines années.

* Les enquêtes publiques concernant les éoliennes et l'extension de la carrière Wienerberger devraient démarrer en début d'année 2018.

* Communauté de Communes du Val Marnaysien (CCVM) : Le passage en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) a été voté par le conseil communautaire dans le but d'améliorer progressivement les finances de la CCVM. Une étude a par ailleurs mis en évidence les difficultés futures probables de la communauté. La FPU devra probablement être complétée par un ajustement fiscal.

* Communauté de Communes du Val Marnaysien (CCVM) : Le conseil de communauté a voté majoritairement pour le retour à 4 jours de travail dans les écoles (suivant ainsi la voie des consultations faites auprès des conseils d'école).

* Pour des raisons de santé, l'employé technique travaille provisoirement à mi-temps.

* L'association du Folklore Comtois vient de céder une gouache de grande dimension de notre commune (uniquement Lantenne) peinte en 1943 par l'Abbé Garneret. Après avoir été restauré, ce tableau trouvera sa place dans la maison Garneret.

* La mairie a été interpellée par un riverain pour savoir qui était le propriétaire du grand peuplier situé en rive droite du ruisseau au milieu de Lantenne. Le cadastre ne permettant pas de le déterminer, un devis de métrage a été établi par un géomètre pour une somme de 1466 € TTC. Le conseil municipal ne veut pas prendre en charge cette dépense jugée non-prioritaire. Cette charge pourrait être assumée par le demandeur s'il le désire.

* Le point d'apport (déchetterie) de la commune sera fermé définitivement au 1^{er} janvier 2018. Les dépôts se feront désormais dans les déchetteries de Placey, Saint-Vit et prochainement Marnay.

* Cloisonnement de boxes de stockage dans le hangar communal (pour les associations) : un devis de cloisons bois devrait arriver prochainement.

* Une formation à l'utilisation du défibrillateur cardiaque aura lieu le 13 janvier après-midi.

* Le prochain bulletin municipal paraîtra début février.

La séance est levée à 23h30